

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

## COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 24 mai 2013 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

\*\*\*\*\*

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 17 mai 2013.

**Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire :** Mmes et MM.

HIEBEL Gilbert, HABERMACHER Nicole, IFFRIG Bertrand, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, SCHWARTZ Norbert, SCHWEINBERG Nadine, WENDLING Anne-Marie, PERRIN Ambroise, BODOT Didier, KELLER Martial, KELLER Hervé, CAN Veysel, FISCHER Etienne, HUCK Jean-Claude, BERTRAND Pierre, KANY Roland, PFEFFER Denise

**Etaient excusés (avec procuration de vote) :**

M. MIKAIL Izzat qui a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie  
Mme WECKER Elisabeth qui a donné procuration à M. IFFRIG Bertrand  
M. KANY Nicolas qui a donné procuration à M. BODOT Didier  
Mme KLIEWER Annette qui a donné procuration à M. PIQUARD Jean-Louis  
Mme WENNER Sylvie qui a donné procuration à M. FISCHER Etienne  
Mme BRUNNER Marguerite qui a donné procuration à Mme PFEFFER Denise

**Etaient excusés :**

Mme FISCHER Weronika  
M. SCHWEINBERG Dominique  
M. MEYER Claude

## **Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance**

\*\*\*\*\*

M. Norbert SCHWARTZ, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et Mme Claudine SUTTER, secrétaire adjointe.

Délibérations transmises à la Préfecture le 29/05/2013 et publiées par affichage le 03/06/2013.

\*\*\*\*\*

M. le Maire passe ensuite à l'ORDRE DU JOUR (pour le point 7. Renouvellement de la ligne de trésorerie, les résultats de la consultation sont communiqués et le point 13. Festivités de Pentecôte 2013 est rajouté à l'ordre du jour)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013
2. VENTE À LA STÉ PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE DE DIVERSES PARCELLES SITUÉES AU LIEUDIT SCHLOSSACKER
3. ACQUISITION D'UNE PARCELLE / VOIRIE
4. RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE / ZA ALLEE DES PEUPLIERS (2<sup>e</sup> tranche) / SAS ESTATE
5. VENTE D'UN TERRAIN / ZA ALLEE DES PEUPLIERS (2<sup>e</sup> tranche) / SCI NILAES
6. RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION EN FORÊT COMMUNALE / MARC TUSSING
7. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
  - 7.1. CAISSE D'EPARGNE
  - 7.2. BANQUE POSTALE
8. DEMANDES DE SUBVENTION
  - 8.1. ASSOCIATION SPORT TWIRL DE WISSEMBOURG

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

- 8.2. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE - FRAIS DE DEPLACEMENT HORS REGION ALSACE
- 8.3. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE - LOCATION JEUNES
- 8.4. ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE WISSEMBOURG ET ENVIRONS
- 8.5. ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DUBOIS
- 8.6. ASSOCIATION EX NIHILO
- 8.7. ASSOCIATION "JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE"
9. OFFICE DE TOURISME - MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT GARANTI
10. FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
11. DOSSIERS DE COOPERATION TRANSFRONTALIÈRE EN MATIÈRE CULTURELLE
12. FIXATION TARIF POUR LES MUSICIENS D'ORCHESTRE
13. FESTIVITÉS PENTECÔTE 2013
  - 13.01. SUBVENTION PENTECÔTE MODIFICATION
  - 13.02. FIXATION DROIT DE PLACE CAVE DE CLEEBOURG
  - 13.03. DROIT DE PLACE SUPPLÉMENTAIRE RESTAURANT DE LA COURONNE
14. AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE ALLÉE DES PEUPLIERS
15. CHARTE RÉVISÉE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD
16. JUMELAGE 3<sup>e</sup> COMPAGNIE DU 16<sup>e</sup> BATAILLON DES CHASSEURS (BITCHE)
17. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DU BUREAU À COMPTER DU RENOUVELLEMENT DE CES INSTANCES EN 2014
18. DÉNOMINATION DE RUE
19. RENOUVELLEMENT MANDAT D'ADMINISTRATEUR AU SEIN DE L'ARIM ALSACE
20. CREATIONS DE POSTE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
21. CREATIONS DE POSTE
22. CREATIONS DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "EMPLOI D'AVENIR"
23. INFORMATION / EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN
24. INFORMATION / RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN
25. DIVERS

---

\*\*\*\*Séance publique\*\*\*\*

---

## **1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013**

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 15 mai 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

## **2. VENTE À LA SOCIÉTÉ PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE DE DIVERSES PARCELLES SITUÉES AU LIEUDIT SCHLOSSACKER**

Vu l'engagement pour acquérir signé le 15 mai 2013 par Monsieur MINEUR Alain, Directeur d'exploitation, pour le compte de la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

SAS, avec siège social à ANNEMASSE (74112) – 17 rue des Buchillons- en qualité de Directeur d'exploitation,

Vu le procès-verbal d'arpentage dressé par Michel PETTIKOFFER, géomètre expert à Wissembourg, en date du 21 mai 2013,

Considérant que la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS a un projet d'extension qui nécessite l'acquisition de parcelles appartenant à la Ville de Wissembourg,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :**

- la vente de parcelles désignées ci-dessous situées en Section 7G au lieudit Schlossacker pour une contenance totale d'environ 36 ares 43 centiares moyennant le prix de 500 € l'are, soit € 18 215,00.

Section	Numéro	Superficie / ares
7G	15/0.381	0,96
7G	13/361	10,64
7G	12/360	9,83
7G	10/359	3,58
7G	7/361	9,20
7G	4/358	2,22
Total / ares		36,43

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente avec la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS ou tout autre personne morale qui s'y substituerait après accord du Maire
- M. le Maire à signer toutes les autres pièces nécessaires à la vente.

### **3. ACQUISITION D'UNE PARCELLE / VOIRIE**

Vu l'engagement pour vendre daté et signé par Monsieur et Madame Patrick CANINI, demeurant à 67160 Wissembourg, 8, Rue de la Laine, en date du 30 mars 2013,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** l'acquisition d'une parcelle sise à Altenstadt, Rue du Sable, portant la désignation cadastrale suivante et moyennant le prix de € 520,00.

Désignation cadastrale	Lieudit	Superficie
Section 7F n° (2)/97	Rue du Sable	00 a 07 ca

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

L'acte authentique de vente se fera sous la forme d'un acte administratif.

M. le Maire fera fonction de notaire. Mme Nicole HABERMACHER, Adjointe, est désignée en vue de signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

## **4. RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE / ZA ALLEE DES PEUPLIERS (2<sup>e</sup> tranche) / SAS ESTATE**

Vu la délibération du 9 avril 2010 - point n° 24 portant vente d'un terrain sis dans la Zone Artisanale Allée des Peupliers (2<sup>e</sup> tranche) au profit du Cabinet Jean-Claude SCHMITT,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg, référencé sous 1027 U,

Vu le courrier de la SAS ESTATE,

Considérant que le Cabinet Jean-Claude SCHMITT, désormais désigné sous la société SAS ESTATE, avec siège social à 67000 Strasbourg, 1, Quai Finkmatt, a d'ores et déjà acquis une partie du terrain cadastré initialement sous Section 7D n° (1)/34 - Lieudit Biebertswiese avec 296,45 ares, pour une superficie de 78,10 ares,

Considérant que la société SAS ESTATE a décidé d'acquérir une autre partie du terrain initialement cadastré sous Section 7D n° (1)/34 - Lieudit Biebertswiese avec 296,45 ares, pour une superficie de 128,28 ares,

Considérant que la société SAS ESTATE envisage de vendre la dernière partie du terrain pour une superficie de 90,07 ares à la SCI NILAES avec siège social à 57350 STIRING WENDEL, 54 rue St François,

Considérant que la Ville réalisera les travaux de voirie et de réseaux dans la Zone Artisanale Allée des Peupliers - 2<sup>e</sup> tranche,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (M. KELLER Martial ne participe pas au vote) d'autoriser :**

- la rétrocession, au profit de la Ville, par la SAS ESTATE ou toutes autres personnes physique ou morale pouvant se substituer, de la parcelle située dans la 2<sup>ème</sup> Tranche - ZA Allée des Peupliers, constituant de la voirie. Cette parcelle sera intégrée dans le domaine public, dès réception des travaux.

Un procès verbal d'arpentage précise la contenance exacte de la parcelle ainsi que sa dénomination cadastrale. La rétrocession se fera moyennant le prix de l'euro symbolique.

- la modification de la délibération du 9 avril 2010 portant réduction de la superficie vendue au profit de la SAS ESTATE, soit de 206,38 ares au lieu de 296,45 ares. Il est envisagé de céder la superficie du terrain restante au profit de la SCI NILAES.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

- M. le Maire à signer l'acte de rétrocession ainsi que les documents nécessaires à la réalisation de cette rétrocession.

## **5. VENTE D'UN TERRAIN / ZA ALLEE DES PEUPLIERS (2<sup>e</sup> tranche) / SCI NILAES**

Vu le courrier de la SCI NILAES, avec siège social à 57350 STIRING WENDEL, 54 rue St François,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg, référencé sous 1027 U,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (M. KELLER Martial ne participe pas au vote) d'autoriser :**

- la vente au profit de la "SCI NILAES" ou toutes autres personnes physique ou morale pouvant se substituer, d'un terrain situé dans la Zone Artisanale Allée des Peupliers (2<sup>e</sup> Tranche) cadastré sous Section 7D n° 2362/34 - Lieudit Biebertswiese avec environ 90,07 ares moyennant le prix de € 3.600,00 HT l'are sous réserve de la TVA applicable. La cession se réalisera de la manière suivante. Tout d'abord, une première tranche d'une superficie d'environ 70,00 ares sera vendue. Ensuite, une deuxième tranche d'une superficie d'environ 20,07 ares sera cédée ultérieurement Un PVA complémentaire viendra préciser la contenance exacte de la parcelle vendue.
- M. le Maire a signer la promesse de vente comportant les conditions suspensives liées au financement, à la délivrance de toutes les autorisations d'urbanisme ainsi qu'à la signature d'un bail avec la société CHANT DU COQ exploitant le magasin M. BRICOLAGE.
- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

## **6. RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION EN FORÊT COMMUNALE / MARC TUSSING**

Vu la concession de terrain en forêt communale de Wissembourg conclue entre la Ville de Wissembourg et Monsieur Marc TUSSING du 11 juillet 2007, arrivant à échéance le 30 avril 2013,

Vu le courrier de l'ONF du 19 mars 2013,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :**

- le renouvellement de la concession de terrain en forêt communale de Wissembourg concernant les parcelles 103-111 cadastrées sous Section D n° 12 ; n° 14 et n° 15,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

servant de dépôt à Monsieur Marc TUSSING, demeurant à 67160 Wissembourg, 68, Boulevard de l'Europe, pour le tri et le façonnage en stères.

La surface du terrain concédé est de 150 m<sup>2</sup>. Cette nouvelle concession sera accordée pour 6 ans soit jusqu'au 30 avril 2019. Le concessionnaire versera à ce titre le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et d'avance la somme de € 50,00 à la Ville de Wissembourg.

- M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat de concession et tous les documents y afférents. La rédaction sera confiée à l'ONF et les frais de dossier seront à la charge du concessionnaire.

## **7. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

### **7.01. CAISSE D'EPARGNE**

Vu le résultat et la mise en concurrence de sept établissements bancaires,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 16 voix pour et 4 abstentions (P. BERTRAND, R. KANY, D. PFEFFER et par procuration M. BRUNNER)**

- de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Epargne et de contracter cette ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

montant : 2 800 000 €

index de tirage : EONIA

durée : 1 an, à savoir de fin juin 2013 à fin juin 2014

taux d'intérêts : EONIA + marge 2,43 %

périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

frais à payer : commission d'engagement 4 200 € + commission de non-utilisation de 0,15 %

- et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

### **7.02. BANQUE POSTALE**

Vu le résultat et la mise en concurrence de sept établissements bancaires,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 16 voix pour et 4 abstentions (P. BERTRAND, R. KANY, D. PFEFFER et par procuration M. BRUNNER) de retenir l'offre présentée par la Banque Postale et de contracter cette ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :**

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

CARACTERISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	1 195 000 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Eonia + marge de 1,67 % l'an
Base de calcul	Exact/360 jours
Taux Effectif Global (TEG)	1,93 % l'an
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Le 24 juin 2013
Date d'échéance du contrat	Le 23 juin 2014
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 792,50 €, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,25 % du montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10 000 € pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de la ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## **8. DEMANDES DE SUBVENTION**

### **8.1. ASSOCIATION SPORT TWIRL DE WISSEMBOURG**

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Sport Twirl de Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour l'année 2012.

Montant total des locations jeunes :

1 <sup>er</sup> semestre 2012 :	1 253 €
2 <sup>e</sup> semestre 2012 :	<u>636 €</u>
TOTAL	1 889 €

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 1 322,30 €, représentant 70 % du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence, à l'association Sport Twirl de Wissembourg.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **8.2. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE - FRAIS DE DEPLACEMENT HORS REGION ALSACE**

Dans le cadre de leur participation au championnat de France individuel et par équipe, l'association de Tennis de Table Nord Alsace a dépensé 5 270,43 € pour la saison 2012/2013 pour les déplacements hors Région Alsace :

- 3 547,48 € pour les déplacements de son équipe "première" masculine à Metz le 22/09/2012, à Reims le 20/10/2012, à Dijon le 01/12/2012, à Roissy le 02/02/2013 et à Douai le 02/03/2013
- 932,16 € pour les déplacements de son équipe "première" féminine à Tonnerre le 22/09/2012, à Eurville-Bienville le 20/10/2012, à Metz le 10/11/2012, à Dijon le 01/12/2012, à Blainville le 02/02/2013 et à Monceau le 16/03/2013
- 790,79 € pour les déplacements en individuel d'Alexandre BOOS et Nadine BOOS à Faulquemont les 15 et 16 septembre 2012, d'Alexandre BOOS et SCHMIDT Olivier à Reims les 13 et 14 octobre 2012 et d'Alexandre BOOS à Thionville les 23 et 24 février 2013.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement à l'association Tennis de Table Nord Alsace d'une subvention à hauteur de 50% du coût des frais de déplacement hors Région Alsace, soit 2 635,21 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **8.3. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE - LOCATION JEUNES**

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Tennis de Table Nord Alsace sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour l'année 2012.

Montant total des locations jeunes :

1 <sup>er</sup> semestre 2012 :	744 €
2 <sup>e</sup> semestre 2012 :	<u>362 €</u>
TOTAL	1 106 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 774,20 €, représentant 70% du montant des



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

locations jeunes pour les périodes citées en référence, à l'association de Tennis de Table Nord Alsace.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **8.4. ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE WISSEMBOURG ET ENVIRONS**

Dans le cadre de la location du foyer de l'église Saints Pierre et Paul pour les dons du sang, l'association des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg sollicite le remboursement de la moitié du coût de la location pour 2013, soit 375 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 375 € à l'association des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

Les crédits sont prévus à l'article 657440 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **8.5. ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DUBOIS**

L'association des amis de l'orgue Dubois organise, tous les dimanches après-midi, "les Vespérales" du 9 juin au 15 septembre 2013. Ces concerts gratuits dominicaux, qui attirent un grand nombre de touristes à Wissembourg, contribuent au rayonnement de la ville et de son patrimoine.

Dans ce cadre, des flyers décrivant la programmation des "Vespérales" seront édités en 8 000 exemplaires et distribués gratuitement.

Coût d'impression des flyers : 729,56 €

C'est, à ce titre, que cette association sollicite le versement d'une subvention.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime pour la prise en charge de l'intégralité du coût d'impression des flyers.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonct. 025 du budget de l'exercice 2013.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (Mme MATTER Isabelle ne participe pas au vote)** le versement d'une subvention de 729,56 € à l'association des amis de l'orgue Dubois dans les conditions exposées ci-dessus.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

## **8.6. ASSOCIATION EX NIHILO**

A l'occasion des animations d'été, l'association EX NIHILO souhaite mettre en valeur le patrimoine local en organisant des animations à destination d'un large public venu de Wissembourg et d'ailleurs. Leur spectacle d'été intitulé "Le Grimoire de Firmin" est une promenade contée dans les rues de la vieille ville autour des événements de la Révolution française à Wissembourg. Pour permettre le bon déroulement de la manifestation, cette association sollicite de la municipalité :

- La mise à disposition de l'espace public sur le parcours du spectacle pour la durée des représentations (5, 6, 7, 9, 11, 12, et 14 juillet 2013 de 19h30 à 23 heures)
- Le versement d'une subvention de 1 000 €
- La mise à disposition de 2 salles à l'école de musique pour le stockage et le vestiaire des costumes

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association EX NIHILO dans les conditions exposées ci-dessus.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **8.7. ASSOCIATION "JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE"**

L'association JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie) est une association qui œuvre auprès des personnes en fin de vie ou endeuillées. Ces accompagnements sont effectués gracieusement par des bénévoles non rémunérés. Une convention a d'ailleurs été signée avec l'hôpital de Wissembourg pour l'intervention de deux bénévoles par semaine.

Cette association a principalement porté ses efforts en 2012 sur l'accompagnement des enfants et adolescents en deuil. Un groupe d'entraide pour adolescents va prochainement être mis en place. De plus, les demandes d'interventions de bénévoles auprès de personnes âgées et de personnes en fin de vie ne cessent d'augmenter.

Toutes ces interventions nécessitent le recrutement et la formation de nouveaux bénévoles.

C'est à ce titre que cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 500 € à l'association JALMALV dans les conditions exposées ci-dessus.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

## **9. OFFICE DE TOURISME - MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT GARANTI**

*Considérant que Mmes et MM. Bertrand IFFRIG, Isabelle MATTER, Anne-Marie WENDLING, Ambroise PERRIN, Elisabeth WECKER, Didier BODOT, Weronika FISCHER, Nicolas KANY, Martial KELLER, Hervé KELLER, Veysel CAN, Sylvie WENNER, Claude MEYER, conseillers municipaux, ont été désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein de l'Office de Tourisme de Wissembourg, conformément aux statuts de cette association,*

*Considérant que les conjoints de Mmes Nicole HABERMACHER et Evelyne FEYEREISEN-HAINE occupent respectivement les fonctions de président et de vice-président de l'Office de Tourisme,*

*Vu l'article L 2541-27 du code général des collectivités territoriales qui précise que le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal ne peuvent pas prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires,*

*Dans ces conditions, il est fait application de l'article L 2541-4 du code général des collectivités territoriales qui permet au reste des membres du conseil municipal de délibérer valablement, exception faite des règles de quorum lorsque la moitié ou plus de la moitié des élus municipaux est personnellement intéressée à l'affaire.*

Par délibération du 25 février 2011, le Conseil Municipal avait apporté sa garantie, à hauteur de 100 %, à l'Office de Tourisme de Wissembourg pour un emprunt de 320 000 € sur une durée de 10 ans, à un taux de 4,30 % et une mensualité de 3 285,66 €.

Suite à une renégociation de l'emprunt par l'Office de Tourisme de Wissembourg, les caractéristiques de l'emprunt ont changé :

Capital restant dû (au 15/05/2013) :	266 492,03 €
Taux fixe :	3,70 %
Echéance :	mensuelle et constante
Mensualités :	3 211,29 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (Nicole HABERMACHER, Bertrand IFFRIG, Isabelle MATTER, Evelyne FEYEREISEN-HAINE, Anne-Marie WENDLING, Ambroise PERRIN, Elisabeth WECKER, Didier BODOT, Nicolas KANY, Martial KELLER, Hervé KELLER, Veysel CAN, Sylvie WENNER ne participent pas au vote)**

- le maintien de cette garantie en tenant compte des modifications apportées à l'emprunt
- d'autoriser M. le Maire à signer, en tant que caution, l'avenant proposé par le Crédit Mutuel Alsace du Nord.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **10. FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Le décret 2011-1951 du 23 décembre 2011 modifie la réglementation prévue par le code général des collectivités territoriales au niveau de la durée d'amortissement des subventions

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

d'équipement versées par les communes. Cette durée d'amortissement n'est plus fixée en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire mais en fonction de la durée de vie du bien financé.

Ce décret spécifie que "les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, sur une durée maximale de 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national".

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de fixer la durée d'amortissement de ces subventions d'équipement comme suit :

Type de subvention d'équipement	Durée d'amortissement
Subvention d'équipement de biens mobiliers, matériel et études	5 ans
Subvention d'équipement de biens immobiliers ou installations	15 ans
Subvention d'équipement de projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **11. DOSSIERS DE COOPERATION TRANSFRONTALIÈRE EN MATIÈRE CULTURELLE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'attribuer une subvention aux projets de coopération transfrontalière suivants :

a) Galerie mobil hiwwe und driwwe - Südliche Weinstrasse - Nord Alsace : culture sans frontières ! La culture à la rencontre des populations

Porteur du projet : Kreisverwaltung Südliche Weinstrasse à Landau

**Subvention de la Ville de Wissembourg : 2 000 €**

Autres participations :

Kreisverwaltung Südliche Weinstrasse : 3 000 €

Communauté de Communes du Pays de Wissembourg : 2 000 €

Subvention FEDER demandée : 7 000 €

Plan de financement : coût total 14 000 €

b) Festival de jazz dans l'Eurodistrict REGIO PAMINA

Porteur du projet : Association Förderverein Big Band Globetrotter Bad Bergzabern

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

**Subvention de la Ville de Wissembourg : 1 500 €**

Autres participations :

Förderverein Big Band Globetrotter Bad Bergzabern : 2 750 €

Verbandsgemeinde Bad Bergzabern : 1 500 €

Ville de Bad Bergzabern : 1 500 €

Communauté de Communes du Pays de Wissembourg : 1 500 €

Subvention FEDER demandée : 8 750 €

Plan de financement : coût total 17 500 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonct. 025 du budget de l'exercice 2013.

## **12. FIXATION TARIF POUR LES MUSICIENS D'ORCHESTRE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de rajouter un tarif supplémentaire concernant l'école de musique pour les élèves ne fréquentant que les classes d'orchestre et dans les conditions suivantes avec effet à la rentrée de septembre 2013.

TARIFS MENSUELS POUR 2013/2014		
	Wissembourgeois	"Extérieurs"
Pratique collective (uniquement)	5,00 €	7,50 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **13. FESTIVITES PENTECOTE 2013**

### **13.1. SUBVENTION PENTECÔTE - MODIFICATION**

Par délibération du 12 avril 2013, le Conseil Municipal avait attribué une subvention de 500 € à l'association du pétanque club de Wissembourg pour assurer le service sous le chapiteau Place du Tribunal vendredi soir (17/05/2013).

Or, l'association concernée n'a pas rempli ces obligations de service. Le service a été assuré par l'association "Nord Alsace Sport Auto" de Schleithal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention de 500 € à l'association "Nord Alsace Sport Auto" et d'annuler la subvention préalablement prévue à l'association du pétanque club de Wissembourg.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

## **13.2. FIXATION DROIT DE PLACE - CAVE DE CLEEBOURG**

Dans le cadre des festivités de Pentecôte 2013, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** une majoration de 300 € du droit de place à facturer à la Cave de Cleebourg. En effet, la Cave de Cleebourg a occupé le domaine public 1 journée supplémentaire (samedi 18/05/2013).

Le montant total à verser par la Cave de Cleebourg pour l'occupation du domaine public lors de la Pentecôte 2013 est de 2 800 €.

## **13.3. DROIT DE PLACE SUPPLÉMENTAIRE - RESTAURANT DE LA COURONNE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la fixation d'un droit de place complémentaire de 30 € au Restaurant de La Couronne pour les festivités de Pentecôte. En effet, cet établissement a proposé sa propre animation en occupant une surface de domaine public complémentaire.

Il est rappelé que le tarif de droit de place pour les commerçants lors des festivités de la Pentecôte est un forfait de 82 €.

## **14. AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE ALLÉE DES PEUPLIERS**

Par marché en date du 25 juin 2012, la Ville de Wissembourg a confié les travaux de voirie relatifs à l'aménagement d'un giratoire Allée des Peupliers à l'agence EUROVIA AFC située à 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER pour un montant total de 594 705,90 euros HT (toutes tranches confondues).

Suite au rachat par l'entreprise JEAN LEFEBVRE ALSACE de l'agence EUROVIA située à SCHWEIGHOUSE SUR MODER, il a été convenu de transférer au nouvel acquéreur le marché liant initialement la Ville de Wissembourg à la société EUROVIA AFC.

Cette modification n'entraîne aucune incidence financière sur l'exécution du marché.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de transfert avec la société JEAN LEFEBVRE ALSACE ainsi que tous les documents nécessaires.

## **15. CHARTE RÉVISÉE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD**

Vu les articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 du Code de l'Environnement,  
Vu le décret en date du 9 juillet 2011 portant renouvellement du classement du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

Vu le décret n°2011-805 du 4 juillet 2011 portant prorogation du classement du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

Vu la nécessité de réviser la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, en vue du renouvellement du classement des Vosges du Nord en parc naturel régional,

Vu les délibérations des conseils régionaux d'Alsace et de Lorraine, respectivement en dates des 13 mars 2009 et 27 février 2009, engageant la procédure de révision et chargeant le Syndicat de Coopération pour le Parc (SYCOPARC) d'élaborer la nouvelle charte,

Vu le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

Vu le rapport de la commission d'enquête sur le projet de charte révisée,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de continuer à oeuvrer, pour un aménagement équilibré du territoire, la protection et la valorisation des patrimoines et un développement durable des Vosges du Nord,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de participer à la mise en oeuvre des objectifs de la charte du Parc et au syndicat mixte, chargé de l'aménagement et de la gestion du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC),

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver le projet de charte révisée du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte ou pièce nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

## **16. JUMELAGE 3<sup>e</sup> COMPAGNIE DU 16<sup>e</sup> BATAILLON DES CHASSEURS (BITCHE)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 19 voix pour et 1 abstention (M. A. PERRIN)** d'autoriser :

- le jumelage avec la 3<sup>e</sup> compagnie du 16<sup>e</sup> bataillon des chasseurs et l'amicale des Diables Bleus de Wissembourg
- M. le Maire à signer la charte de jumelage.

## **17. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DU BUREAU À COMPTER DU RENOUVELLEMENT DE CES INSTANCES EN 2014**

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 a instauré de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire. Ces dispositions prévoient une répartition des sièges par défaut, en l'absence d'accord interne à l'EPCI, fixant la composition du conseil communautaire à 30 membres et de 8 suppléants.

La loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, a complété la loi du 16 décembre 2010 en permettant la conclusion d'un accord, au sein de chaque EPCI, formulé à la majorité qualifiée (deux tiers au

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

moins des conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes représentant au moins les deux tiers de la population totale de celles-ci), permettant de créer un nombre de sièges supplémentaires correspondant à 25% du nombre total des sièges obtenus sans accord.

Cet accord devra respecter quatre principes :

- chaque commune devra disposer a minima d'un siège ;
- aucune commune ne pourra disposer de plus de 50% des sièges ;
- cette répartition devra tenir compte de la population de chaque commune ;
- le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en l'absence d'accord.

Enfin, la loi du 16 décembre 2010 modifie également la faculté des communes de désigner librement les délégués suppléants. Elle rend obligatoire la nomination d'un suppléant pour les communes ne bénéficiant que d'un seul siège au sein de l'organe délibérant.

Eu égard à ces dispositions, le Bureau de la Communauté de Communes propose au Conseil Communautaire de saisir les communes sur une nouvelle répartition des sièges portant le nombre de sièges à 33 membres et de 4 suppléants.

Ce mode de répartition s'appuie sur les modalités suivantes :

- 1 siège par tranche de 610 habitants arrondi à l'entier supérieur ;
- ainsi qu'un suppléant pour les communes ne bénéficiant que d'un seul siège au sein de l'organe délibérant.

La Loi du 16 décembre 2010 prévoit également de modifier le nombre plafond de vice-présidents. Ainsi, le nombre de vice-présidents ne pourra dépasser 20% de l'effectif total du conseil, dans la limite de 15 au maximum. Cependant, la loi du 31 décembre 2012 précitée donne la possibilité au conseil communautaire de décider, par un accord validé à la majorité des deux tiers de ses membres de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, "sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze".

Sur proposition de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 15 voix pour et 5 abstentions (G. HIEBEL, P. BERTRAND, R. KANY, D. PFEFFER et par procuration M. BRUNNER)** de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg comme suit :

Article 5 : Composition du Conseil : le nombre et la répartition des sièges des délégués

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant, dénommé "Conseil de Communauté" composé de délégués des communes, selon la répartition suivante :

1 siège par tranche de 610 habitants arrondi à l'entier supérieur ;



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

ainsi qu'un suppléant pour les communes ne bénéficiant que d'un seul siège au sein de l'organe délibérant.

Nom de la commune	Nombre de sièges	Nombre de suppléants
Cleebourg - Bremmelbach	2	0
Climbach	1	1
Drachenbronn- Birlenbach	2	0
Hunspach	2	0
Ingolsheim	1	1
Oberhoffen les Wissembourg	1	1
Riedseltz	2	0
Rott	1	1
Schleithal	3	0
Seebach - Niederseebach	3	0
Steinseltz	2	0
Wissembourg - Altstadt	13	0
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>4</b>

## **18. DÉNOMINATION DE RUE**

Le Conseil Municipal sera appelé à dénommer, lors de la prochaine séance, la rue perpendiculaire à l'allée des Peupliers desservant la zone commerciale. Les propositions de dénomination sont à communiquer au secrétariat général pour mi-juin au plus tard.

## **19. RENOUVELLEMENT MANDAT D'ADMINISTRATEUR AU SEIN DE L'ARIM ALSACE**

Le mandat d'administrateur de la Ville de Wissembourg au sein du conseil d'administration de l'ARIM ALSACE arrive à échéance en juin 2013. La Ville est actuellement représentée par M. le Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de trois ans, de désigner M. Christian GLIECH, Maire, en tant que représentant titulaire et Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE, Adjointe au Maire, en tant que suppléante.

## **20. CREATIONS DE POSTE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la création des postes suivants :

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

- un poste **d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire** à temps non complet à raison de 30/35<sup>ème</sup>, IB 297 - IM 309, pour un renfort occasionnel à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain pour une durée de 6 mois. Il sera affecté au service technique.
- un poste **d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à raison de 30/35<sup>ème</sup>**, IB 297 – IM 309, pour un renfort occasionnel à compter du mois d'août pour une durée maximale de deux mois. La personne recrutée sera chargée de la surveillance et de l'accueil du public de l'exposition "il était une fois en 1913 la création du musée Westercamp" organisée à l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation du musée.
- un poste **d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à raison de 15h**, IB 350, IM 327, pour un renfort occasionnel du 1<sup>er</sup> juin au 03 juillet 2013. L'agent sera affecté à l'école de musique.
- un poste **d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à raison de 17h30**, IB 350, IM 327, pour un renfort occasionnel à compter du 4 septembre jusqu'au 08 octobre 2013. L'agent sera affecté à l'école de musique.

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **21. CREATIONS DE POSTE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la création de 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet, IB 299 - IB 446 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013. Ces postes seront pourvus par des agents de la collectivité qui ont réussi l'examen ou le concours d'agent de maîtrise.

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

## **22. CREATIONS DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "EMPLOI D'AVENIR"**

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,  
Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,  
Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,  
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

La loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des "emplois d'avenir". Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le Code du Travail.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- de créer deux emplois d'avenir pour les fonctions d'agent des services techniques à temps complet pour une durée de 3 ans maximum avec une rémunération basée sur le SMIC
- de charger M. le Maire de mettre en œuvre ce recrutement et l'autoriser à signer les documents y relatifs et à percevoir l'aide
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

---

\*\*\*\**Informations*\*\*\*\*

---

## **23. INFORMATION / EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 16/2013 du 3 avril 2013, réceptionnée en mairie le 8 avril 2013, portant mention de l'exercice du droit de préemption par la Ville de Wissembourg, Vu l'arrêté municipal n° DPU 01/2013 du 16 mai 2013,

Le Conseil Municipal prend acte de l'exercice du droit de préemption par la Ville de la parcelle cadastrée sous Section 22 n° 27 - In der Schmalwiese avec 9,27 ares moyennant le prix de € 1.390,50. Ladite parcelle est située en zone 1AU3c du PLU en vigueur, dévolue aux équipements d'intérêt collectif, pour un secteur à vocation de camping transfrontalier.

## **24. INFORMATION / RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations d'intention d'aliéner ayant fait l'objet d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain, conformément au tableau ci-dessous.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

Tableau récapitulatif des DIA							
N°	Désignation Immeubles	Objet de la vente	Zonage PLU	Montant	Date de Dépôt	Date d'envoi	Renonce au droit
83/2012	10 Rue des Jardins	bâti	UB	€ 240.000,00	21 déc. 2012	10 janv. 2013	x
84/2012	34a, Route de Weiler	bâti (appartement)	UB et N	€ 92.500,00	24 déc. 2012	10 janv. 2013	x
01/2013	Schaeferinsel	non bâti	UB	€ 80.000,00	8 janv. 2013	16 janv. 2013	x
02/2013	Bruchwiese	non bâti	UX	€ 76.266,52	8 janv. 2013	16 janv. 2013	x
03/2013	Route de Weiler	bâti appartement	UB	€ 187.500,00	11 janv. 2013	28 janv. 2013	x
04/2013	2 Rue du Maire Teutsch	bâti appartement	UAa	€ 265.000,00	17 janv. 2013	30 janv. 2013	x
05/2013	Rue Bannacker	bâti appartement	UAa	€ 150.000,00	30 janv. 2013	7 févr. 2013	x
06/2013	40 Rue des Juifs	bâti	UAa	€ 600.000,00	12 févr. 2013	25 févr. 2013	x
07/2013	5, Impasse des Augustins	bâti	UAa	€ 20.000,00	13 févr. 2013	25 févr. 2013	x
08/2013	Steinbuckel	non bâti	2AU1	€ 10.000,00	14 févr. 2013	18 mars 2013	x
09/2013	20 Route de Weiler	bâti	UB	€ 100.000,00	4 mars 2013	20 mars 2013	x
10/2013	6 Rue de l'Ordre Teutonique	bâti	UAa	€ 105.500,00	6 mars 2013	20 mars 2013	x
11/2013	2 Rue de la Chaine	bâti	UAa	€ 184.000,00	12 mars 2013	20 mars 2013	x
12/2013	7 Rue du Marais	bâti	UAa	€ 45.000,00	13 mars 2013	20 mars 2013	x
13/2013	Untere Heuwiese	non bâti	UB	Apport en nue-propriété	20 mars 2013	26 mars 2013	x
14/2013	18 Rue d'Erstein	bâti	UB	€ 155.000,00	26 mars 2013	25 avr. 2013	x
15/2013	4 Rue de Colmar	bâti	UB	€ 220.000,00	5 avr. 2013	25 avr. 2013	x
16/2013	In der Schmalwiese	non bâti	1AU3c	€ 1.390,50	8 avr. 2013	16 mai 2013	Préemption
17/2013	1 Place de la Fausse Porte	bâti	UAa	Apport en société	8 avr. 2013	25 avr. 2013	x
18/2013	9 Rue des Sarments	bâti	UB	€ 265.500,00	10 avr. 2013	25 avr. 2013	x
19/2013	Rue des Pinsons	non bâti	UB	€ 5.000,00	10 avr. 2013	25 avr. 2013	x
20/2013	15, Rue de la Pépinière	bâti appartement	UB	€ 96.000,00	12 avr. 2013	7 mai 2013	x
21/2013	In der Flohbeiss	non bâti	UB	Apport en société	16 avr. 2013	7 mai 2013	x
22/2013	24, Rue des Violettes	Bâti	UB	€ 200.000,00	30 avr. 2013	7 mai 2013	x
23/2013	2, Rue de la Lauter	Bâti	UAa	€ 270.000,00	10 mai 2013	16 mai 2013	x

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

## **25. DIVERS**

- Prochain Conseil Municipal le 28 juin à 18h30
- Prochaines manifestations

*(tableau ci-dessous)*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

<b>MAI</b>					
Du 24 au 26 mai	Fermes en scène - Festival transfrontalier de lecture dans les fermes	APRCW	Fermes du territoire	A consulter	
Samedi 25 et dimanche 26 mai	Concours d'obéissance	Training Club Canin	Terrain Rennfeld	Journée	Accès libre
Dimanche 26 mai	Championnat de France	Tennis Club de Wissembourg	Court de tennis	Journée	
Dimanche 26 mai	Lez'arts des rues - Marché de la création, animations, buvette et petite restauration	Wissembourg en Arts	Autour de l'abbatiale Sts Pierre et Paul	9h-19h	Accès libre
Dimanche 26 mai	Concert du dimanche	Festival International de Musique	La Nef - Relais Culturel	17h	3 € / gratuit moins de 16 ans
Mardi 28 mai	Concert polyphonies corses "Barbara Furtuna"	Paroisse protestante	Eglise St Jean	20h	16€/gratuit pour les moins de 12 ans
Jeudi 30 mai	Auditions de l'école de musique (classe de piano)	Ecole de Musique	La Nef - Relais Culturel	18h	Accès libre
<b>JUIN</b>					
Samedi 1er juin	Fête d'été	Shotokan Karaté Do de la Scherhol	Place du Saumon	A partir de 11h	Accès libre
	<i>Démonstration d'arts martiaux avec des clubs régionaux invités - Bivette et restauration sur place</i>				
Samedi 1er juin	Bal des pompiers	Amicale des sapeurs-pompiers	Caserne	Soirée	Accès libre
Dimanche 2 juin	Courses hippiques	Société des courses	Hippodrome de la Hardt	Après-midi	5€
Dimanche 2 juin	Fête de la paroisse protestante <i>Restauration avec programme musical et jeux pour enfants</i>	UEPAL	Grange aux Dîmes et Place du Saumon	Journée	Accès libre
Mercredi 5 juin	Cinéma : Les Croods	Mairie	La Nef - Relais Culturel	16h	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Mercredi 5 juin	Cinéma : Iron Man 3	Mairie	La Nef - Relais Culturel	20h	5,50 € / 4 € moins de 16 ans
Jeudi 6 juin	Auditions de l'école de musique (classe de guitare)	Ecole de Musique	La Nef - Relais Culturel	18h	Accès libre
Dimanche 9 juin	Marché aux puces	Amis de l'orgue Dubois	Autour de l'abbatiale Sts Pierre et Paul	Journée	Accès libre
Dimanche 9 juin	Exposition <i>à l'occasion du marché aux puces</i>	Association Wissembourg en Arts	Autour de l'abbatiale Sts Pierre et Paul	Journée	Accès libre
Dimanche 9 juin	Championnat de France	Tennis Club de Wissembourg	Court de tennis	Journée	
Dimanche 9 juin	Concert du dimanche	Festival International de Musique	La Nef - Relais Culturel	17h	3 € / gratuit moins de 16 ans
Dimanche 9 juin	Les Vesperales de l'orgue Dubois - par Gilles OLTZ	Association des Amis de l'orgue Dubois	Abbatiale Sts Pierre et Paul	17h	Accès libre
Jeudi 13 juin	Auditions de l'école de musique (classe de percussions)	Ecole de Musique	La Nef - Relais Culturel	18h	Accès libre
Vendredi 14 juin	Fête de l'Ecole	Ecole d'Altenstadt	Tennis Club Altenstadt	Soirée	
Samedi 15 et dimanche 16 juin	Village des Associations	Maison des Associations et des Services	Autour de l'ancien tribunal	A consulter	Accès libre
Dimanche 16 juin	Fête du tennis Club	Tennis Club d'Altenstadt	Court de tennis		
Dimanche 16 juin	Les Vesperales de l'orgue Dubois - par Marc Schaefer	Association des Amis de l'orgue Dubois	Abbatiale Sts Pierre et Paul	17h	Accès libre
Mardi 18 juin	Cérémonie du 18 juin	Mairie	Monument aux morts	18h	
Mardi 18 juin	Concert vocal avec le chœur de filles Pamina du pays de Bade-Alsace-Palatinat	Paroisse protestante	Eglise St Jean	20h	Plateau
Jeudi 20 juin	Récital piano et chant lyrique	Ecole de musique	La Nef - Relais Culturel	19h	Accès libre
Vendredi 21 juin	Fête de la musique	Mairie + Harmonie municipale	Centre-ville	A partir de 18h	Accès libre
Du 21 au 23 juin	Tournoi de sixte	Football Club d'Altenstadt	Terrain de foot		
Samedi 22 et dimanche 23 juin	Fête d'été	Harmonie municipale	Place du Saumon	Journées	Accès libre
Dimanche 23 juin	Balade de découverte autour de Wissembourg : histoire et nature	CINE Munchhausen et Office de tourisme	Communiqué à l'inscription	Communiqué à l'inscription	12 € par personne sur inscription
Dimanche 23 juin	Courses hippiques	Société des courses	Hippodrome de la Hardt	Après-midi	5€
Dimanche 23 juin	Les Vesperales de l'orgue Dubois - par Christian SCHMITZ	Association des Amis de l'orgue Dubois	Abbatiale Sts Pierre et Paul	17h	Accès libre
Du 24 juin au 11 juillet	Tournoi open seniors	Tennis Club de Wissembourg	Court de tennis	Journées	
Jeudi 27 juin	Auditions de l'école de musique (classe de flûte)	Ecole de Musique	La Nef - Relais Culturel	18h	Accès libre
Vendredi 28 juin	Concert de musique baroque "Trio Palena"	Paroisse protestante	Eglise St Jean	20h	Plateau
Du 28 au 30 juin	Ramp'art Festif - Festival de musiques actuelles	APRCW	Grabenloch	Soirées et journée (dimanche)	Accès libre
Samedi 29 juin	Cirque Pinder		Place de la Foire	A consulter	A consulter
Dimanche 30 juin	Fête du 50e anniversaire de l'Association des Familles de Weiler	Association des familles de Weiler	Weiler	Journée	Accès libre

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 24 mai 2013

*Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 20h00.*